



Direction de la Jeunesse et des Sports
Sous-direction de l'Action Sportive
Service des piscines et des baignades

2023 DJS 98 Gratuité d'utilisation pendant l'été 2023 des bassins éphémères implantées dans les centres sportifs Léo Lagrange (12^e), Georges Carpentier (13^e), Jules Noël (14^e), Poissonniers (18^e) et Louis Lumière (20^e), et de la baignade dans l'espace naturel de bassin de La Villette (19^e)

PROJET DE DÉLIBÉRATION EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Au sortir de plusieurs étés touchés par la crise sanitaire, les Parisiens ont retrouvé l'intérêt et les plaisirs de l'eau en reprenant le chemin des piscines. Dès que les conditions météo redeviennent favorables, les équipements aquatiques et espaces de baignades renforcent leur pouvoir d'attraction, aussi bien chez les plus jeunes que parmi les adultes. Ainsi, ces équipements sportifs comptent parmi les plus prisés et les plus fréquentés de Paris. Les hausses de température déjà constatées présagent une forte fréquentation sur ces prochaines semaines.

Depuis 2015 et le vote du Plan nager, les baignades n'ont eu de cesse de se développer. Une, puis deux, puis trois, le territoire en accueille cet été six, dans six arrondissements différents. Ces offres de baignades sont conjointement portées par les moyens centraux de la Direction de la Jeunesse et des Sports et les mairies d'arrondissement qui participent activement à leur financement. Ainsi, cette multiplication des espaces de baignade vient compléter l'offre proposée par les piscines dont l'ouverture est renforcée durant l'été (hormis dans les piscines qui profitent de l'été pour entamer des travaux lourds de maintenance).

Au sein du parc aquatique actuel, la Ville de Paris compte 5 bassins découvrables dont 4 proposeront une baignade sans toiture lors des journées ensoleillées : Le Gall (12^e), Joséphine Baker (13^e), Keller (15^e), Hermant (19^e). La cinquième est la piscine Vallerey (20^e) qui est actuellement en cours de rénovation pour accueillir les délégations sportives à l'occasion des prochains Jeux olympiques et paralympiques. Ces bassins viennent s'ajouter aux bassins extérieurs de la piscine de la Butte aux Cailles (13^e).

Dans bon nombre d'équipements, au-delà de ceux cités ci-dessus, les usagers peuvent également profiter des espaces de détente qu'offrent les solariums dans nos établissements balnéaires tels que les piscines Jacqueline Auriol (8^e), Auteuil (16^e), Montherlant (16^e) et Pailleron (19^e).

Dans le cadre de la préparation de l'été, afin de compléter ce service, les mairies d'arrondissement aidées par la DJS multiplient les dispositifs estivaux populaires, gratuits et familiaux. Cela se traduit par l'installation de bassins éphémères sur les sites sportifs Lagrange (12^e), Carpentier (13^e), Jules Noël (14^e), Poissonniers (18^e) et Lumière (20^e). Ces bassins viennent ainsi compléter l'offre d'activités de détente proposés à tous les publics sur les aires de grand jeu.

Enfin, depuis 2017, le quai de Loire (19^e) voit son affluence augmenter significativement depuis l'installation de la Baignade La Villette aux côtés du village Paris-Plages de la Ville. Au vu du succès confirmé depuis ces deux derniers étés, la Baignade La Villette sera elle aussi reconduite cet été.

Ainsi, ce sont plus de 150 000 visiteurs qui sont attendus sur ces sites tout au long de cet été. A l'instar des années précédentes, ces bassins installés dans les centres sportifs proposeront également des animations collectives portées aussi bien par les associations partenaires que par les équipes de la DJS (cours d'aquagym, de lutte contre l'aquaphobie, cours de natation...). Ces animations viendront compléter un programme riche et varié mêlant l'aquatique avec le terrestre, pour le plaisir de tous les visiteurs.

L'espace de baignade dans le bassin de La Villette constituera un complément à cette organisation pour bon nombre de Parisiens qui ne partent pas en vacances ou qui aspirent à se détendre pendant l'été. Ces quatre dispositifs s'inscrivent donc en droite ligne du dispositif développé à l'occasion de *Paris-Plages*.

Cette offre de baignade dans les sites saisonniers sera proposée du samedi 8 juillet au dimanche 20 août 2023. Les bassins des centres sportifs Lagrange, Carpentier, Noël, Poissonniers et Lumière seront ouverts de 10h00 à 20h00 du lundi au samedi, et de 10h00 à 18h00 les dimanches et jours fériés. La baignade La Villette sera ouverte quant à elle, du 8 juillet au 3 septembre 2023 inclus, du lundi au dimanche de 11h à 21h.

Ces six baignades estivales sont destinées à renforcer l'offre de natation et de loisirs pendant l'été et ainsi permettre aux Parisiens de profiter de lieux de détente et de rafraîchissement.

Je vous demande dès lors de m'autoriser à ouvrir ces bassins au grand public gratuitement, pendant toute la durée du dispositif aux dates indiquées.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris